

**SÉANCE ORDINAIRE TRANSITOIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE****18 FÉVRIER 2020**

Première séance ordinaire transitoire de la directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 18<sup>e</sup> jour de février 2020 et à laquelle sont présents :

**Présences :**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;  
 Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;  
 Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;  
 Monsieur Alain Camaraine, directeur général adjoint;  
 Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;  
 Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;  
 Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;  
 Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;  
 Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;  
 Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles;  
 Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières;  
 Madame Taïga Waelput, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR**

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Période de questions du public.
- 03.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 janvier 2020 (document SG 20.02.18-03.1).
  - Suivi au procès-verbal.
- 03.2 Correspondance
  - 03.2.1 De madame Lise Sauriol, mairesse de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur : résolution 2020-01-06 adoptée par le Conseil municipal, le 14 janvier 2020 – Appui à la position du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire.
  - 03.2.2 Du conseil d'établissement de l'école Saint-Lucien : Résolution adoptée lors de la séance du mois de décembre 2019 – Demande d'ajout d'une brigadière additionnelle aux coins des rues des Trinitaires et Lafontaine.
  - 03.2.3 De madame Karine Beauregard, directrice de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et monsieur Richard St-Amand, président du conseil d'établissement : Copie de la lettre transmise à madame Mélanie Dufresne, conseillère municipale du district du Vieux Saint-Jean – Demande d'une présence policière accrue aux entrées piétonnes, particulièrement sur les rues Mercier et Laurier, afin de veiller au respect du code de sécurité routière applicable, à la sécurité des élèves et demande d'envisager rapidement des solutions.
  - 03.2.4 De madame Caroline Gagnon, mairesse de la Ville de Marieville – résolution M20-01-027 adoptée par le Conseil municipal, le 21 janvier 2020 – Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans la recherche d'un terrain pour une nouvelle école secondaire sur le territoire de la Ville de Marieville.
  - 03.2.5 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Confirmation de 2 classes additionnelles de maternelle 4 ans à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021, ce qui porte le total à 12 pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

- 03.2.6 De monsieur Horacio Arruda, directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint – Coronavirus – État de la situation et recommandations.
- 03.3 Mot de la directrice générale.
- 06.1 *Politique relative au transport scolaire* (document SOSTS 20.02.18-06.1 et SOSTS 20.02.18-06.1a).
- 08.1 *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) (documents RF 20.02.18-08.1 et RF 20.02.18-08.1a).
- 08.2 Signataires autorisés (document RF 20.02.18-08.2).
- 09.1 Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) 2019-2023 (document STI 20.02.18-09.1)
- 09.2 Bilan, programmation et planification des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (document STI 20.02.18-09.2).
- 10.1 Adjudication de contrats
  - 10.1.1 Analyse du plomb dans l'eau potable (document RM 20.02.18-10.1.1).
  - 10.1.2 Adhésion au regroupement d'achat Collecto – Acquisition de gaz naturel et coût de transport (document RM 20.02.18-10.1.2).
- 10.2 Débarcadère – École de Monnoir – Partenariat avec la Ville de Marieville (document séance tenante : RM 20.02.18-10.2).
- 10.3 Point reporté : Travaux de peinture – École Saint-Lucien (document séance tenante).
- 12. Levée de la séance.

## **02. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée à la directrice générale.

### **03.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 28 JANVIER 2020 (document SG 20.02.18-03.1)**

**DG 20.02.18**  
**001**

Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, déclare avoir reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 28 janvier 2020, d'en avoir pris connaissance et elle propose :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil des commissaires du 28 janvier 2020.

### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 janvier 2020.

### **03.2 CORRESPONDANCE**

03.2.1 De madame Lise Sauriol, mairesse de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur : résolution 2020-01-06 adoptée par le Conseil municipal, le 14 janvier 2020 – Appui à la position du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire.

03.2.2 Du conseil d'établissement de l'école Saint-Lucien : Résolution adoptée à la séance du mois de décembre 2019 – Demande d'ajout d'une brigadière additionnelle aux coins des rues des Trinitaires et Lafontaine.

03.2.3 De madame Karine Beauregard, directrice de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et monsieur Richard St-Amand, président du conseil d'établissement : Copie de la lettre transmise à madame Mélanie Dufresne, conseillère municipale du district du Vieux Saint-Jean – Demande d'une présence policière accrue aux entrées piétonnes, particulièrement sur les rues Mercier et Laurier, afin de veiller au respect du code de sécurité routière applicable, à la sécurité des élèves et demande d'envisager rapidement des solutions.

03.2.4 De madame Caroline Gagnon, mairesse de la Ville de Marieville – résolution M20-01-027 adoptée par le Conseil municipal, le 21 janvier 2020 – Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans la recherche d'un terrain pour une nouvelle école secondaire sur le territoire de la Ville de Marieville.

03.2.5 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Confirmation de 2 classes additionnelles de maternelle 4 ans à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021, ce qui porte le total à 12 pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

03.2.6 De monsieur Horacio Arruda, directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint – Coronavirus – État de la situation et recommandations.

### **03.3 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Suite à l'adoption du projet de loi 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, qui met notamment fin au mandat des conseils des commissaires, madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne qu'elle souhaite maintenir des séances publiques transitoires afin de rendre compte à la population des décisions qu'elle prendra et ce, jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du centre de services scolaire.

Dans le cadre de cette mise en place, elle présente l'échéancier prévu de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour la constitution du conseil d'administration du centre de services scolaire.

#### **06.1 POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE (document SOSTS 20.02.18-06.1 et SOSTS 20.02.18-06.1a)**

Considérant la résolution HR 19.10.15-005 adoptée le 15 octobre 2019 par le conseil des commissaires, aux termes de laquelle était déposé pour consultation le projet de *Politique relative au transport scolaire*;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents de la Commission scolaire eu égard au projet de *Politique relative au transport scolaire*;

Considérant les consultations menées auprès des instances syndicales concernées eu égard au projet de *Politique relative au transport scolaire*;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail du 24 septembre 2019;

**DG 20.02.18**  
**002**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que soit adoptée :

La *Politique relative au transport scolaire* de la Commission scolaire et ce, tel qu'elle apparaît au document SOSTS 20.02.18-06.1a.

**08.1 POLITIQUE DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (RFP 03) – ADOPTION (documents RF 20.02.18-08.1 et RF 20.02.18-08.1a)**

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* en vigueur à la Commission scolaire, laquelle a été adoptée par le conseil des commissaires le 18 février 2018 (HR 18.02.20-012);

Considérant le mandat attribué par le conseil des commissaires à la directrice du Service des ressources financières et aux directions d'établissement, aux termes de la résolution adoptée par celui-ci le 17 décembre 2019 (HR 19.12.17-009), de procéder aux consultations requises auprès des instances concernées quant au projet de *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) présenté au document SRF 19.12.17-10.1a de la séance du 17 décembre 2019;

Considérant que l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la commission scolaire établit, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents et en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du quatrième alinéa de l'article 193.3, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus;

Considérant l'article 4-3.05 de l'entente locale conclue entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (E1L), laquelle prévoit une consultation du syndicat, en comité des relations de travail (CRT), lors d'une modification de ses politiques pédagogiques et administratives;

Considérant les consultations menées auprès de l'ensemble des conseils d'établissement, du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu en comité des relations de travail (CRT), de même que, par souci d'équité et de transparence, auprès du comité EHDA, du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (SPPM.CSQ) et du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières (CSN), entre le 18 décembre 2019 et le 3 février 2020 sur le projet de *Politique de répartition des ressources*;

Considérant le taux de retour de consultation établi à 94%;

Considérant les taux d'accord sans réserves (76%) et d'accord avec réserves (12%) qui totalisent 88%;

Considérant les commentaires reçus des diverses instances, leur analyse par la direction du Service des ressources financières, et leur considération par le comité de répartition des ressources (5 février 2020) et par le comité consultatif de gestion (12 février 2020);

Considérant qu'à l'issue de cette concertation, tel que le prévoit le quatrième alinéa de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, la directrice générale a pris acte de la recommandation du comité de répartition des ressources émise à l'attention du conseil des commissaires, à l'effet d'établir les objectifs et principes de la répartition annuelle des revenus tels qu'ils sont décrits au projet de *Politique de répartition* RFP 03 déposé à la présente séance;

Considérant que l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* prévoit que la directrice générale assume alors les fonctions du conseil des commissaires jusqu'au 15 juin 2020;

**DG 20.02.18**  
**003**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que soit adoptée :

La *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) telle que déposée par la directrice du Service des ressources financières (document RF DGDG 20.02.18-08.1a). Cette Politique remplace celle adoptée le 20 février 2018 (HR 18.02.20-012).

## **08.2 SIGNATAIRES AUTORISÉS (document RF 20.02.18-08.2)**

Considérant la résolution HR 09.08.28-005 qui prévoit que pour la période prescrite par la *Loi sur l'instruction publique*, en regard de la durée du mandat de la présidence et de la vice-présidence du conseil des commissaires, la présidente ou en son absence le vice-président avec la directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous contrats, ententes, chèques ou documents requis au bon fonctionnement de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* prévoit que le mandat des commissaires a pris fin le 8 février 2020;

Considérant que l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* prévoit que la directrice générale assume alors les fonctions du conseil des commissaires jusqu'au 15 juin 2020;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des ressources financières;

**DG 20.02.18**  
**004**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que rétroactivement au 10 février 2020, tous les chèques, ordre de paiements et autres documents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières soient signés, pour et au nom de la Commission scolaire, par la directrice générale madame Dominique Lachapelle, et contresignés par le directeur général adjoint, monsieur Mario Champagne;

Qu'en leur absence, les directeurs généraux adjoints, madame Sophie Latreille, monsieur Alain Camaraine et la directrice des ressources financières, madame Chantal Noël, puissent signer et contresigner tous les chèques, ordre de paiements et autres documents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, pour et au nom de la Commission scolaire;

Que nonobstant ce qui est prévu ci-dessus, que la directrice du Service des ressources financières ou les directrices adjointes du Service des ressources financières ou en leur absence l'agente d'administration du Service des ressources financières soient autorisées à signer tout document relatif aux opérations bancaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, notamment, mais non exclusivement, en ce qui concerne les emprunts bancaires à court terme;

Qu'en conformité à l'article 173 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit permis à la directrice générale et aux directeurs généraux adjoints d'apposer leur signature au moyen d'une griffe ou remplacée par un fac-similé gravé, lithographié ou imprimé.

Cette résolution remplace celle adoptée le 24 août 2009, portant le numéro HR 09.08.24-005.

**09.1 PLAN DIRECTEUR EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (PDRI) 2019-2023  
(document STI 20.02.18-09.1)**

Considérant les exigences de la loi 135, *Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI);

Considérant l'obligation d'établir un plan directeur en ressources informationnelles;

Considérant la présentation faite auprès du comité consultatif de gestion;

Considérant les documents déposés par la directrice du Service des technologies de l'information lesquels ont été présentés préalablement à la direction générale;

**DG 20.02.18**  
**005**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que soit adopté le Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) 2019-2023, tel que déposé et identifié sous la cote STI 20.02.18-09.1.

**09.2 BILAN, PROGRAMMATION ET PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS ET DES DÉPENSES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (document STI 20.02.18-09.2)**

Considérant les exigences de la loi 135, *Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI);

Considérant l'obligation d'établir aux fins de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles :

- le bilan des réalisations et des bénéfices réalisés pour l'exercice financier débutant en 2018;
- la programmation de l'utilisation des sommes consacrées aux projets et aux activités pour l'exercice financier débutant en 2019;
- la planification des investissements et des dépenses applicables aux projets en ressources informationnelles;

Considérant les documents déposés par la directrice du Service des technologies de l'information lesquels ont été présentés préalablement à la direction générale;

**DG 20.02.18**  
**006**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que soit adopté le bilan, la programmation et la planification des investissements et des dépenses en ressources informationnelles tel que déposé et identifié sous la cote STI 20.02.18-09.2.

## **10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS**

### **10.1.1 ANALYSE DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE (document RM 20.02.18-10.1.1)**

Considérant que la nouvelle obligation de mesurer les concentrations de plomb dans l'eau potable des écoles du Québec;

Considérant que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de service est maintenant assumé par la directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la conclusion d'un contrat à exécution sur demande avec un prestataire de services pour le prélèvement et l'analyse de l'eau potable dans l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

Considérant que le contrat n'a pas pour effet d'éluider les dispositions de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE)*, puisqu'il s'agit de services nécessitant une expertise spécifique disponible seulement à l'externe;

Considérant que quinze (15) prestataires de services se sont procurés les documents d'appel d'offres;

Considérant que (5) prestataires de services ont déposé une soumission;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles;

**DG 20.02.18**  
**007**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que le contrat relatif au prélèvement et à l'analyse de l'eau potable pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières soit octroyé au prestataire de services EnviroServices Inc, pour un montant de 183 210,00 \$ (excluant les taxes) et ce, conformément au tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 février 2020 déposé par le Service des ressources matérielles;

Que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision et à signer tout document requis dans le cadre de ce mandat.

### **10.1.2 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT COLLECTO - ACQUISITION DE GAZ NATUREL ET COÛT DE TRANSPORT (document RM 20.02.18-10.1.2)**

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est membre de Collecto;

Considérant que Collecto procède à un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de gaz naturel et le coût de transport (dossier SAR350-2020);

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Considérant que Collecto a l'intention de conclure un contrat à commande avec un ou plusieurs fournisseurs;

Considérant que l'appel d'offres SAR350-2020 de Collecto prévoit une acquisition de gaz

naturel et le coût de transport d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec possibilité de renouvellement de douze (12) mois;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit assurer une vigie sur les coûts énergétiques de ses immeubles;

**DG 20.02.18**  
**008**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose :

D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la collecte de mandats de l'appel d'offres de Collecto pour l'acquisition de gaz naturel et le coût de transport répondant à ses besoins (dossier SAR350-2020);

Que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision et à signer tout document requis dans le cadre de ce mandat.

Que la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans la mise en œuvre de la présente décision, à signer les bons de commande qui en découleront, dans le respect des enveloppes budgétaires pour chacune des années, s'il y a lieu.

## **10.2 DÉBARCADÈRE – ÉCOLE DE MONNOIR – PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MARIEVILLE (document séance tenante : RM 20.02.18-10.2)**

Considérant les problématiques de circulation et de sécurité constatées aux abords de l'école de Monnoir;

Considérant le projet d'aménagement de la rue Docteur-Primeau proposé par la Ville de Marieville, suite à une évaluation réalisée par cette dernière, pour améliorer cette situation;

Considérant l'intérêt et la volonté de la Commission scolaire et de l'école de Monnoir d'améliorer la sécurité aux abords de ladite école;

**DG 20.02.18**  
**009**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose que :

La Commission scolaire conclue un protocole d'entente avec la Ville de Marieville, concernant l'aménagement d'un débarcadère sur la rue Docteur-Primeau pour l'école de Monnoir.

Le protocole d'entente devra prévoir un partage à parts égales des coûts entre la Ville de Marieville et la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Les coûts estimés du projet sont de 185 000 \$. Dans l'éventualité où les coûts réels soient supérieurs à ce montant, la Ville devra alors obtenir l'autorisation préalable de la Commission scolaire avant d'octroyer ledit contrat. L'ensemble des autres modalités dudit protocole demeure à convenir.

## **10.3 TRAVAUX DE PEINTURE – ÉCOLE SAINT-LUCIEN (document séance tenante)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

DG 20.02.18  
010

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, propose la levée de la séance.

---

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL